

BVGer E-1909/2012 vom 30. April 2012

Bundesverwaltungsgericht, 2012-04-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-1909_2012

FR: TAF E-1909/2012 du 30 avril 2012

IT: TAF E-1909/2012 del 30 aprile 2012

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

La demande de restitution de délai est rejetée.

E. 2

Le recours est irrecevable.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

La demande des mesures provisionnelles est sans objet

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : La greffière : Jean-Pierre Monnet Isabelle Fournier Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.